DEPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME
ARRONDISSEMENT D'AMBERT
CANTON DES MONTS DU LIVRADOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
LibertéEgalitéFraternité

ARRETE MUNICIPAL PRONNONCANT
LA FERMETURE TEMPORAIRE
DE L'EGLISE EN RAISON DE TRAVAUX INTERIEURS

Le Maire de la Commune de LE BRUGERON,

- Vu le code général des collectivités territoriales ;

- Vu le code de la construction et de l'habitation ;

- Considérant les travaux de maçonnerie qui nécessitent la pose d'un échafaudage pour la rénovation des crépis intérieurs.

A R R E T E

Article 1 : En raison des travaux de maçonnerie qui nécessitent la pose d'un échafaudage pour la rénovation des crépis intérieurs**, l'église sera fermée au public du 21/10/2026 au 31/12/2026 inclus.**

Seuls les artisans et les services de la mairie sont autorisés à pénétrer dans le bâtiment.

Article 2 : Cette mesure sera matérialisée par des panneaux affichés sur les portes de l'église.

Article 3 : Le Maire et les adjoints sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Le Brugeron, le 19/10/2026

Le Maire,
Jean-François BAYLE

MAIRIE DE LE BRUGERON
R.F.
63 (Puy-de-Dôme)